

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL
43^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021
PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 novembre 2021 à 10h00, au Centre communautaire La Résurrection, 7685, boul. Milan, Brossard, pour l'année financière 2020-2021, sous la présidence de M. Pierre Tardif, président du conseil d'administration.

Sont présents, 65 membres ayant enregistré leur présence et formant quorum.

Les personnes présentes ont pu se procurer à l'entrée les documents suivants :

- l'ordre du jour de l'assemblée du 27 novembre 2021;
- un résumé des états financiers au 31 août 2021;
- un carton de vote vert;
- un sondage de satisfaction;
- les faits saillants 2020- 2021, une version allégée du rapport annuel, dont le format permet aux membres d'examiner en un coup d'œil les résultats et d'en faire leur promotion.

1. MOT DE BIENVENUE – PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre Tardif, président du conseil d'administration, accueille et souhaite la plus cordiale bienvenue à la 43^e assemblée générale annuelle des membres. Après un long moment sans rencontre en présentiel, il remercie les membres d'être présents.

Il mentionne que l'assemblée générale est une excellente occasion de rendre compte de l'administration de la Coopérative et souhaite qu'elle réponde aux attentes et aux préoccupations des membres présents.

Il souligne la présence de :

- M. Bernard Houle, son prédécesseur à la présidence de la Coopérative funéraire du grand Montréal.
- Monsieur Michel Primeau, du Centre Desjardins Entreprises de la Rive-Sud de Montréal.

Il en profite pour présenter les personnes qui l'accompagnent sur la scène, soit :

- Mme Diane Bertrand, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire de l'assemblée d'aujourd'hui.
- M. Mathieu Houle, directeur général de la Coopérative.

Il mentionne qu'ils auront l'appui de la procès-verbaliste des réunions du conseil d'administration, Mme Chantal Raymond.

Le président présente aussi les 13 administrateurs de la Coopérative :

Mme Aline Chalifoux, vice-présidente, secteur Laval

Me Bernard Giroux, vice-président, secteur Rive-Sud

M. Jean Bernier, trésorier, secteur Rive-Sud

Me Diane Bertrand, secrétaire, secteur Rive-Sud

Mme Lucie Fréchette, secteur Rive-sud

Me Linda Lamarre, secteur Rive-Sud

Madame Danielle Lavigne, secteur Rive-Sud

Monsieur Richard Rioux, secteur Rive-Sud

M. Hubert Fortin, secteur Montréal

Monsieur Paul Saint-Georges, secteur Montréal

Monsieur Patrice Boily, secteur Laval

M. Jean-Philippe Cormier, secteur Laval

Il présente également M. Dany Dubeau, jeune administrateur-observateur du programme réalisé par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – VÉRIFICATION DU QUORUM

Selon l'article 5.1.2 du Règlement de régie interne, les membres présents constituant le quorum, à 10h05, le président déclare l'assemblée ouverte.

Il précise qu'à la fin de l'assemblée, un repas sous forme de boîte à lunch sera offert et les participants à l'assemblée auront ainsi l'occasion d'échanger entre eux et avec les administrateurs de façon conviviale.

3. ORDRE DU JOUR – APPROBATION

Le président cède la parole à la secrétaire pour la lecture et l'adoption de l'ordre du jour suivant qui a été remis à l'inscription.

**43e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES
COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL
27 novembre 2021
ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue – Présentation du conseil d'administration
2. Ouverture de l'assemblée – Vérification du quorum
3. Ordre du jour – Approbation
4. Procès-verbal – Assemblée annuelle du samedi 27 février 2021 – Approbation
5. Rapport du président du conseil d'administration
6. Rapport de la direction générale
7. Rapport annuel 2020-2021
 - 7.1 Rapport de vérification
 - 7.2 Versement du trop-perçu à la réserve générale (au 31 août 2021)
8. Auditeur (vérificateur) – Informations et nomination
9. Règlement de régie interne (R.R.I.) de la Coopérative
10. Conseil d'administration –Élections d'administrateurs
 - 10.1. Nombre de postes à combler (4 postes à combler)
 - 10.2. Annonce des candidatures reçues
 - 10.3 Élections par acclamation ou par scrutin
 - 10.3.1 Nomination du président et du secrétaire d'élections
 - 10.3.2 Nomination de deux scrutateurs
 - 10.3.3 Scrutin - Élections
11. Affaires nouvelles
12. Période de questions et commentaires
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Bernier

SECONDÉ PAR : Mme Linda Lamarre

ET RÉSOLU d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

**4. PROCÈS-VERBAL, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SAMEDI 27
FÉVRIER 2021- APPROBATION**

Il est obligatoire que l'assemblée adopte le procès-verbal de la dernière assemblée générale. La version complète de celui-ci est disponible sur le site Internet pour consultation. Le Président demande une proposition autorisant Me Diane Bertrand à lire un résumé seulement du projet du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2021 : le proposeur et l'appuyeur doivent avoir été présents à cette assemblée générale annuelle du samedi 27 février 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Maréchal

SECONDÉ PAR : M. Gaston Pagé

ET RÉSOLU que Me Diane Bertrand procède à la lecture d'un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 février 2021.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. André Morin

SECONDÉ PAR : M. André Samson

ET RÉSOLU d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative funéraire du Grand Montréal, tenue le 27 février 2021.

ADOPTÉ

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente son rapport d'activités 2020-2021. Il informe les membres que M. Mathieu Houle est le nouveau directeur général. Il décrit le parcours professionnel de M. Houle qui s'est joint à la Coopérative en 2018. Il agissait récemment à titre de directeur des opérations et a été nommé directeur général adjoint en avril dernier.

Quant à Mme Michèle Raymond, il indique qu'elle a décidé de prendre sa retraite le mois dernier. Elle aura assumé la direction générale avec brio pendant exactement sept ans. Elle lègue une organisation solide, dynamique, fidèle à sa mission et à ses valeurs coopératives. Les membres du CA, les gestionnaires, les employés de la Coopérative et ses membres remercient chaleureusement Mme Raymond pour son admirable travail.

Le Président remercie également M. Richard Rioux, qui a été administrateur de la Coopérative pendant près de douze ans et qui a décidé de ne pas solliciter de renouvellement de son mandat d'administrateur qui se termine cette année. Les membres du CA, les gestionnaires, les employés de la Coopérative et ses membres remercient M. Rioux pour le travail bénévole accompli pendant toutes ces années.

Le Président ajoute qu'au cours de la dernière année, la Coopérative a connu de très bons résultats, aux niveaux de la croissance, de la rentabilité, de la satisfaction des usagers et de la mobilisation du personnel.

En ce qui concerne le dossier de Saint-Bruno : la Coopérative a conclu une entente hors cours avec la municipalité de Saint-Bruno. Cette entente est sujette à certaines conditions, dont certaines sont déjà réalisées. Pour les autres conditions à remplir, la Coopérative n'entrevoit aucune raison qui ferait que cette

entente ne se matérialise pas d'ici peu. Il a confiance de pouvoir commencer la construction du centre d'opération au printemps prochain.

Il indique également que la Coopérative a le privilège d'être membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec. Cette dernière offre de la formation pour le personnel, pour mieux accompagner les familles endeuillées. Les vingt coopératives affiliées à la Fédération ont convenu d'une entente inter coopération unique. Elle permet le transfert d'un contrat d'arrangements préalables d'une coopérative à une autre sans frais. Les sommes versées pour un contrat d'arrangements préalables sont placées chez Fiducie Desjardins suite à une entente avec Fiducie Desjardins et la Fédération.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Mathieu Houle, fait la lecture de son rapport et le commente. Il fait mention entre autres des événements et des réalisations de la Coopérative au cours de la dernière année ainsi que des éléments importants touchant les ressources matérielles et technologies de l'information, les ressources humaines, les événements et communications ainsi que le développement durable et le soutien aux endeuillés.

Il remercie les membres de continuer à faire confiance à la Coopérative. Il remercie également les administrateurs pour leur collaboration et la confiance qu'ils lui témoignent en lui confiant le mandat de diriger leur Coopérative. Il remercie la Fédération des coopératives funéraires du Québec, les partenaires financiers et les fournisseurs. Il remercie spécialement Mme Michèle Raymond qui l'a guidé et conseillé de main de maître au cours des derniers mois et de ceux à venir. Finalement, il remercie le personnel pour le travail accompli au cours de l'année. Il présente son équipe de direction : Caroline Cloutier, directrice marketing et communication, Nathalie Dubé, directrice des opérations, Barbara Ellis, contrôleur et Annie Villandré, directrice expérience famille.

7. RAPPORT ANNUEL 2020-2021

7.1 RAPPORT DE VÉRIFICATION

Le président invite M. Houle à faire la présentation des états financiers.

Le directeur général présente un résumé des états financiers et termine en présentant le bilan de la Coopérative au 31 août 2021.

À la suite de la présentation de M. Houle, le président remercie ce dernier et ouvre la période de questions aux membres. Voici les sujets soulevés :

- Question sur le fait que les frais financiers aient diminué.
- Dans le bilan, question sur les actifs à long terme.
- Question sur les revenus de placements et félicitations pour l'excellent rendement.
- Question pour savoir si les frais d'administration sont toujours établis à 10%.

Les réponses satisfont l'assemblée.

7.2 VERSEMENT DU TROP-PERÇU À LA RÉSERVE GÉNÉRALE (AU 31 AOÛT 2021)

La santé financière de la Coopérative est excellente. Afin de s'assurer de la maintenir, le conseil d'administration recommande aux membres de la Coopérative d'adopter la résolution suivante concernant le trop-perçu de cette année et la réserve générale :

II EST PROPOSÉ PAR : M. André Leduc

SECONDÉ PAR : M. André Morin

ET RÉSOLU d'affecter à la réserve générale le trop-perçu de 1 610 636 \$ de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 août 2021.

ADOPTÉ

8. AUDITEUR (VÉRIFICATEUR) – INFORMATIONS ET NOMINATION

Le conseil d'administration recommande aux membres présents la résolution suivante :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Bernier

APPUYÉ PAR: M. Paul Saint-Georges

ET RÉSOLU de mandater la firme Deloitte pour agir à titre d'auditeur de la Coopérative funéraire du Grand Montréal pour l'exercice financier 2021-2022

ADOPTÉ

9. RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE (R.R.I.) DE LA COOPÉRATIVE

Le conseil d'administration propose des changements au Règlement de régie interne dans le but d'être conforme à la loi sur les coopératives et tenir compte de la réalité en 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Lavigne

APPUYÉ PAR : M. Réal Provost

ET RÉSOLU d'approuver les changements suivants au niveau de :

- a) La gouvernance : 1 Vice-président et pas de substitut
- b) Les élections des administrateurs (majorité absolue)
- c) La représentation des administrateurs (proportionnelle aux membres par secteur avec un minimum de 2 administrateurs par secteur)
- d) Surplus (les trop-perçus ou excédents de la Coopérative sont versés au fonds de réserve.

ADOPTÉ

10. CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION D'ADMINISTRATEURS

M. Tardif nous informe que la proportion des administrateurs des secteurs de la Rive-Sud, de l'île de Montréal et de Laval, doit être ajustée à la fin de chaque année financière selon le nombre de membres afin d'assurer, au sein du conseil d'administration une juste représentativité proportionnelle au nombre de membres de chacun des trois secteurs.

La répartition doit désormais être la suivante :

Sept (7) administrateurs du secteur de la Rive-Sud

Trois (3) administrateurs du secteur de Montréal

Trois (3) administrateurs du secteur de Laval

10.1 NOMBRE DE POSTES À COMBLER (4 POSTES À COMBLER)

M. Pierre Tardif, président, informe l'assemblée que, selon le règlement de régie interne il y a quatre (4) postes à combler.

Le mandat des quatre (4) membres du conseil d'administration sortant de charge cette année :

- M. Pierre Tardif, secteur Rive-Sud
- M. Patrice Boily, secteur Laval
- Mme Danielle Lavigne, secteur Rive-Sud
- M. Richard Rioux, secteur Rive-Sud.

10.2 ANNONCE DES CANDIDATURES REÇUES

Le président informe l'assemblée que, tel que stipulé au Règlement de régie interne, les mises en candidature suivantes ont été valablement reçues dans les délais prescrits :

Pierre Tardif, secteur Rive-Sud

Patrice Boily, secteur Laval

Danielle Lavigne, secteur Rive-Sud

Sylvie Maréchal, secteur Montréal

Le président remercie Mme Sylvie Maréchal pour sa candidature et lui souhaite la bienvenue.

10.3 SCRUTIN – ELECTIONS

La période de mise en candidature est close et le nombre de candidats en lice pour les 3 secteurs est égal au nombre de postes à combler.

Conformément à l'article 5.4.2 du Règlement de régie interne, le président déclare M. Pierre Tardif, M. Patrice Boily, Mme Danielle Lavigne et Mme Sylvie Maréchal élus par acclamation. Chacun occupera le poste d'administrateur de la Coopérative pour un terme de trois ans, se terminant en 2024. Il déclare que la représentativité régionale est respectée.

M. Jean Bernier prend la parole et propose de remercier Mme Michèle Raymond et M. Richard Rioux pour leurs apports considérables et leurs grandes contributions à l'organisme. M. Tardif considère cette proposition comme appuyée et votée unanimement.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été apporté pour ce point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Le président invite les membres à poser des questions qu'ils n'auraient pu poser jusqu'à maintenant et à faire part de leurs suggestions et commentaires.

Il y a eu des questions et commentaires de la part des membres de l'assemblée concernant les sujets suivants :

- On félicite la Coopérative pour les bons résultats ainsi que l'ex-directrice.
- Demande pour avoir la prochaine assemblée générale annuelle à Laval.
- Questions sur l'évolution du projet St-Bruno.
- Félicitations et demande du nombre d'employés administratifs à la CFGM.

- Félicitations à Mme Raymond pour l'excellent développement de la CFGM.
- Questions sur l'aquamation.
- Question sur la Fédération des coopératives, leur nombre, et si elles sont toutes au Québec.
- Citoyen de St-Bruno qui informe l'AGA de son déplaisir concernant le projet St-Bruno concernant la construction d'un crématorium qui sera trop près du quartier résidentiel, selon lui.
- Un membre exprime son inquiétude quant au projet St-Bruno qui peut donner une image négative de la Coopérative étant donné l'opposition de certains citoyens de St-Bruno au projet. Il voudrait attendre la politique d'aménagement du territoire en 2022.
- Félicitations à la Coopérative pour avoir relevé les nombreux défis occasionnés par la pandémie.

Le président et le directeur général ont répondu à toutes les questions des membres de l'assemblée générale.

Le président remercie l'assemblée pour leur participation. Il informe à nouveau les participants que les membres du conseil d'administration sont disponibles après l'assemblée, lors du lunch, s'ils ont d'autres questions.

La période de questions prend fin.

HOMMAGE

Le président honore les six personnes suivantes :

- M. Jean Robitaille, décédé le 24 juin dernier. Il était le premier président fondateur de la Coopérative funéraire de Laval. Le président informe les membres qu'il y aura un dévoilement de plaque en son honneur le 1^{er} décembre à la succursale de Laval.

- Mesdames Maya Clermont et Caroline Cloutier pour leurs 10 années de service. Elles auraient dû recevoir cet hommage l'an dernier, mais en raison de la pandémie, on les félicite cette année.

- Mme Suzie Horth, qui est au sein de la Coopérative depuis déjà 15 ans et qui occupe le poste de thanatologue principale et exécute son travail avec minutie et professionnalisme.

- M. Richard Rioux, pour ses 12 années de contribution bénévole au conseil d'administration. Le président le remercie pour sa disponibilité et dit qu'il a toujours agi comme un grand ambassadeur de la Coopérative.

- Mme Michèle Raymond, qui a accompli un travail exemplaire au cours des 7 dernières années à titre de directrice générale, pour son dévouement, sa rigueur et le respect de tous. Mme Raymond prend quelques instants pour remercier à son tour le conseil d'administration, le président du conseil ainsi que l'équipe de direction formidable. Elle souhaite à Mathieu Houle que, comme pour elle, ce soit le travail le plus gratifiant de sa carrière.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président s'adresse à l'assemblée concernant la procédure de fin de rencontre. Il invite les membres à remplir le sondage de satisfaction de cette assemblée et à la remettre au personnel à la sortie.

Les membres sont invités à se rendre à la salle de réception pour le repas.

Le président termine cette assemblée en remerciant tout le personnel de la Coopérative pour leur soutien professionnel et chaleureux. Il remercie également ses collègues administrateurs pour leur engagement concret.

Enfin, il remercie les membres pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale annuelle qui témoigne concrètement d'un beau partenariat coopératif ainsi que de la confiance témoignée depuis 1978.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Linda Lamarre

APPUYÉ PAR : André Samson

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 11h50.

ADOPTÉ

LA SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT

Diane Bertrand

Pierre Tardif